

PARTENARIAT

FEDAM - ATN



La FEDAM bénéficie de tarifs d'avion conventionnés avec AIR TAHITI NUI

AIR TAHITI NUI propose **une remise de 3% sur les grilles publiques** hors taxes et hors promotion, , applicable aux membres de la FEDAM ainsi que leurs fa milles conjoint(e)s, concubin(e)s et enfants à charge scolarisés jusqu'à 21 ans , sur présentation de la carte FEDAM, du livret de famille ou de l'attestation de concubinage :

Destination : (valable toute l'année)

- Ligne **PAPEETE - AUCKLAND** (ALLER/RETOUR)
- Ligne **PAPEETE - LOS ANGELES** (ALLER/RETOUR)
- Ligne **PAPEETE - TOKYO** (ALLER/RETOUR)

Nouveauté janvier 2016 :

- Ligne **PAPEETE - PARIS** (ALLER/RETOUR) et provinces via la SNCF

Destination : (valable en basse saison uniquement)

Basse saison en **BUSINESS**: du 23/12/15 au 22/06/16 et du 21/07/16 au 07/12/16

Basse saison en **ECONOMIQUE**: du 23/12/15 au 14/06/16 et du 27/07/16 au 10/08/16 et du 08/09/16 au 30/11/16

Dans le cadre de la présente Convention, la Compagnie s'engage à octroyer au Client, un montant de frais de service unique de **4 000 XPF par billet émis** pour un adulte ou un enfant à l'exception des bébés 0 à 23 mois (sans siège), quelle que soit la destination et la classe de réservation retenue.

L'achat des billets n'est possible qu'à l'agence AIR TAHITI NUI de Papeete.